

Cette journée de Yom Kippour nous invite à marquer une pause. Et nous en avons besoin car, pendant toute l'année, nous sommes soumis à un flux constant d'images, de discours et d'écrits. Même les ressentis de certains nous sont transmis par de multiples réseaux. Nous voici ballotés par les émotions des autres et les nôtres propres.

Cette emprise des émotions fut particulièrement évidente autour d'un homme en état de vie végétative: Vincent Lambert, victime d'un accident de la route en septembre 2008. Sa fin de vie fut un cauchemar pour tous, pour ceux qui voulaient le voir vivre, comme pour ceux qui acceptaient qu'il puisse mourir. Jean Léonetti, auteur de la loi française sur la fin de vie, a fait remarquer: *Aujourd'hui... (la) médecine (est) tellement performante qu'elle peut maintenir en vie de manière presque quasiment indéfinie des corps dans lesquels il n'y a plus de pensée, plus de conscience, plus de relation avec l'autre* (Le Monde 12 juillet 2019). Il aura fallu près de 11 années de recours aux tribunaux français, européens et onusiens, 11 années de questionnements, de souffrances et de déchirements familiaux, pour que le jeudi 11 juillet dernier, le corps de Vincent Lambert cesse de "vivre", si l'on peut dire. Son cas rappelle celui de l'ancien premier ministre israélien: Ariel Sharon qui, entré dans le coma en 2006, a été maintenu artificiellement en vie pendant 8 ans.

Tous les cas de maintien en vie sont des cas limites et aucun n'est semblable à un autre. Nous qui sommes en vie ici et maintenant, nous pouvons nous demander quelle serait notre attitude lorsque les médecins constateraient l'absence de pensée chez l'un des nôtres, devenu un corps sans âme, en totale dépendance.

Le judaïsme a-t-il quelque chose à dire sur le maintien en vie et notre Tradition peut-elle nous éclairer?

Cette question a toute raison d'être posée en cette soirée de Kol Nidré car nous sommes aujourd'hui des vivants en sursis. Le jugement divin à notre sujet a été prononcé mais il n'a pas encore été scellé. Il dépendra de notre retour sur nous-mêmes en ce jour de Kippour qui nous permettra de nous situer face aux demandes exprimées dans les textes que nous lirons ce soir et demain, comme de nous situer face aux impératifs de la vie. La réponse que nous donnerons nous accompagnera les jours à venir et nous invitera à vivre une vie pleine et entière en 5780. C'est ce que je vous souhaite.

Une première affirmation.

Le 6<sup>ème</sup> des 10 Commandements interdit la mise à mort volontaire et préméditée de l'autre: לא תרצח *tu n'assassineras pas* (Exode 20:13). Le texte est sans ambiguïté. Penser et accomplir un geste qui cause la mort d'une autre personne est un assassinat. Devant cette affirmation, les médecins ont-ils le droit d'intervenir pour qu'un corps cesse de "vivre" ou une personne doit-elle être maintenue en vie alors que dans son corps, *il n'y a plus de pensée, plus de conscience, plus de relation avec l'autre?* Si tel était le cas, ce serait considérer le corps comme suffisant pour définir l'humain. Ce qui n'est pas.

Que dit notre Tradition?

Elle affirme d'abord que chacun doit prendre soin de sa santé. Les commentateurs s'appuient sur le même verset que celui cité plus haut: לא תרצח *tu n'assassineras pas* et sur d'autres encore. Notre devoir est de tout faire pour ne pas mettre notre existence en danger. De là découle également l'obligation pour les médecins de soigner les malades en les faisant bénéficier de leur science. Le Talmud estime qu'il s'agit là d'un *devoir religieux* et que soigner les malades est une מצוה, un commandement (Nedarim 41b).

Si le médecin est dans l'obligation de soigner, peut-il par son action ou son inaction, permettre à une personne en fin de vie, de ne plus continuer à vivre?

La règle est ainsi exprimée dans le code de référence qu'est le Choul'han Aroukh: *Tout ce qui empêche une mort paisible doit être évité, mais **aucun acte volontaire** qui pourrait aboutir à la mort d'une personne... ne doit être accompli* (CA Yoré Déah 339:1). Les rabbins affirment donc que l'action volontaire de mettre fin à la vie d'autrui par un processus actif, est interdit.

Et pourtant, il y a de nombreux textes talmudiques et midrachiques qui insinuent un doute à ce sujet.

Un des plus grands maîtres de la Michnah *Rabbi Yehoudah haNassi, était en train de mourir. Ses élèves priaient intensément pour qu'il reste en vie mais sa servante voyait qu'il souffrait. Et plus le temps passait, plus la souffrance se lisait sur son visage. Alors la servante prit un vase, monta sur le toit de la Yechivah et le lança violemment. Le bruit que fit le vase en se brisant attira l'attention des disciples qui, un moment, cessèrent de prier. C'est alors que l'âme de rabbi Yehoudah haNassi quitta son corps et s'envola vers les cieux* (Ketoubot 104a).

L'acte de la servante rappelle le texte suivant: *Il est dit dans l'Ecclesiaste: "Il y a un temps pour naître et un temps pour mourir" (3:2). C'est pourquoi, si un homme est proche de la mort, il ne faut pas trop prier pour que son âme revienne dans son corps afin qu'il puisse vivre encore quelques jours, surtout s'il endure de grandes souffrances. Il faut lui accorder le temps pour mourir* (Sefer ha'Hassidim #315-318).

Dans une autre page du Talmud, nous lisons le récit suivant:

*Les soldats romains s'emparèrent de rabbi 'Hanina ben Teradion qui était en train d'enseigner la Torah avec un rouleau sur son sein. Ils le menèrent au bûcher, l'enveloppèrent du rouleau de la Torah, mirent le feu aux fagots de bois après avoir placé, entre sa poitrine et le rouleau, des touffes de laine humide pour que sa mort soit lente. Ses disciples lui conseillèrent de respirer la fumée du brasier afin de mourir plus vite. Il refusa en disant: "Je vois les lettres de la Torah qui montent au ciel et Dieu qui m'a donné la vie me l'enlèvera, moi, je ne ferai rien". Le bourreau lui dit alors: "Maître, puis-je ôter les touffes de laine humide?", avec pour conséquence une mort plus rapide. Le rabbi acquiesça. Le bourreau augmenta les flammes et retira les touffes de laine humides. Aussitôt rabbi 'Hanina ben Teradion rendit l'âme. Le bourreau se jeta alors dans les flammes et fut accueilli dans le monde céleste.* (Avodah Zarah 18a).

Avec le plein accord de rabbi 'Hanina ben Teradion, le bourreau a accompli un **acte volontaire** qui a eu pour conséquence de mettre un terme à la vie du rabbi. Et le bourreau a été récompensé pour cet acte. Ce récit ouvre vers une prise en considération de l'intérêt de l'individu et au respect de sa volonté. Les médecins, en mettant fin à l'existence de Vincent Lambert, ont agi comme le bourreau du Midrach. Ils ont ôté ce qui empêchait l'âme de Vincent Lambert de quitter notre monde.

Ce texte et d'autres ont fait dire au rabbin Walter Jacob, responsable des questions juridiques dans l'association des rabbins libéraux: *lorsqu'une vie indépendante de tout support artificiel n'est plus envisageable, les appareils et objets qui maintiennent une personne en vie, peuvent être arrêtés* (American Reform Responsa p.274...).

Bien entendu, la question de la vie est primordiale comme il est dit: *Celui qui sauve une vie sauve un monde* (Sanhedrin 84a). Encore faut-il que cette vie sauvée soit une vie digne d'être vécue. C'est pourquoi, à plusieurs reprises, le rabbin

David Bleich, sommité halakhique traditionaliste, a déclaré : *Nous devons lutter non seulement pour préserver la vie, mais aussi et surtout pour la dignité humaine* (Contemporary halakhic problems). En écho à cette affirmation, Primo Levi disait: *Lorsque l'on a plus le droit d'être un homme, il ne reste plus que la mort* (Primo Levi, Si c'est un homme Paris 1988).

Ceci étant, pouvons-nous écarter l'idée de la mort et ne pas y penser?

Nous savons tous qu'il y a *un temps pour naître et un temps pour mourir* et qu'il est impossible de faire l'impasse sur la question de la mort. Un jour ou l'autre, nous lui serons confrontés.

Déjà les rabbins s'étaient exprimé à ce sujet: *Rabbi El'azar Ha-kappar avait l'habitude de dire: Ceux qui sont nés, sont destinés à mourir* (Avot 4:22). On ne peut pas être plus clair.

Et dans un midrach nous lisons: *Dans le Sefer Torah que possédait rabbi Méir, au verset de la Genèse (1:3) où il est dit que "(considérant sa création) Dieu vit que c'était טוב מאד très bien", était écrit en marge: " טוב מות bonne est la mort"* (Gen Rabba 9:5). Pour comprendre cette affirmation, il faut la relier à cet autre midrach: *rabbi Samuel ben Na'hman a dit: ... " טוב מאד très bien", il s'agit du יצר הרע du penchant vers le mal. Mais peut-on le qualifier de טוב מאד de très bon? On le peut car, selon ce rabbi, ... sans ce יצר הרע sans ce penchant vers le mal, l'homme n'aurait pas bâti de maison, ne se serait pas marié, n'aurait pas eu d'enfants et n'aurait pas cherché à progresser* (Gen Rabba 9:7) Il y a donc une relation entre la reconnaissance de l'existence de la mort et la volonté de progresser. La prise de conscience de l'existence de la mort nous amène à prendre en compte l'existence d'une limite qui, alors, devient une invitation à la dépasser afin que le temps entre maintenant et notre mort, ne soit pas vide de sens, ni de substance.

Une philosophe juive a exprimé cette idée ainsi: *Pour atteindre à sa dimension propre... l'homme doit en passer par la mort... Par elle, il se sépare de l'animal et cesse d'appartenir comme une pierre à l'empire du donné. La mort retrouve ici son rôle radieux et libérateur qui découvre à l'homme sa vérité d'exception, radicalement étrange et décalée* (B Rojzman, Une faim d'abîme p46)

Cette capacité humaine de penser la mort serait ainsi le trait essentiel qui nous différencie du monde animal. Il y a, d'une part, l'empire du donné, de ce qui est et ne peut être différent et, d'autre part, l'ouverture à la nouveauté. Tel est le

monde de l'humain qui, pour se construire, se confronte à l'idée de la mort et qui, face à cette inéluctabilité, est invité à penser sa vie et à ce qui n'existe pas encore.

Parler de la mort, c'est parler de la vie humaine et de ses exigences, c'est réaliser notre capacité d'échapper de ce monde de la nécessité et de nous ouvrir au monde des possibles.

Nos actes laissent des traces dans le monde, des sillons qui perdureront au-delà de notre mort. Cela nous impose le devoir de transcender notre être physique et corporel, d'aller au-delà du monde du donné et de la contingence, de nous ouvrir au monde de l'inachevé et de l'aléatoire, et à celui de la responsabilité.

La connaissance de l'existence de la mort fait ainsi émerger la conscience. Elle nous propulse vers notre destinée: faire jaillir la lumière du sein de l'obscurité, découvrir ce qui, jusque-là, n'avait pas encore émergé. A ce propos, le rav Kook disait que *dans les ténèbres apparentes du déterminisme, l'homme fait brasiller l'éclair surgissant de la liberté* (Orot haKodèch p.24 cité par Rojtman p.192).

Si nous ne voulons pas que notre vie, pour reprendre les paroles de Schopenhauer, *oscille, comme un pendule, de la souffrance à l'ennui*, il nous faut nous confronter à l'idée de la mort, prendre la vie à bras le corps et faire de notre vie un jardin de fleurs dans lequel il y aura des épines, mais aussi des couleurs et des effluves qui embelliront le monde dans lequel vivront ceux qui nous succéderont.

En attendant et, afin que les nôtres ne soient pas face à une situation trop lourde pour eux, sachons rédiger des directives anticipées afin de ne pas être, que Dieu nous préserve, des cas Vincent Lambert ou Ariel Sharon. Disons clairement notre opposition à tout acharnement thérapeutique.

Une fois cela accompli, reconnaissant l'inéluctabilité de notre mort, plongeons-nous dans la vie pour tenter de laisser une trace lumineuse.

Et écoutons Serge Gainsbourg qui, comme Einstein, disait: *Je connais mes limites, c'est pourquoi je peux aller au-delà.*